## **Commission permanente de Contrôle linguistique**

rue Montagne du Parc 4 - 1000 BRUXELLES

Bruxelles, le 19 juillet 2010

Γ٦	ı	г 1
[]		$[\ldots]$

**Objet**: plainte contre une plaque de rue unilingue située à Renaix

Monsieur le Bourgmestre,

En sa séance du 9 juillet 2010, la Commission permanente de Contrôle linguistique (CPCL), siégeant sections réunies, a examiné une nouvelle plainte introduite parce que la plaque de rue Cipriano de Rore qui a été inaugurée récemment à Renaix est unilingue néerlandaise. Elle confirme présentement son avis n° 41.219 du 21 mai 2010 en annexe.

\* \*

Cet avis est envoyé au plaignant.

Veuillez agréer, Monsieur le Bourgmestre, l'expression de mes sentiments distingués.

Le Président,

[...]